

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 03

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents 32

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :
Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,
LUCIANO.

**CANDIDATURE
A LA LABELLISATION
« TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE »**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

Etait représenté :

Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Madame Helen ETCHANCHU

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201103-AU
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

La transition écologique et énergétique est au cœur des préoccupations et constitue un axe fort du projet de mandat.

La Commune poursuit depuis de nombreuses années une démarche de développement durable avec la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation des espaces agricoles et naturels.

Elle souhaite aujourd'hui globaliser son action par un engagement transversal pour le développement durable et la transition écologique, s'engager dans un processus d'amélioration continue en tenant compte des spécificités de son territoire.

Le label *Territoire durable - une Cop d'avance* proposé par la Région SUD permet un accompagnement dans la déclinaison au niveau communal, du Plan Climat régional, de l'accord de Paris pour le climat et de l'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de développement durable.

La Commune souhaite répondre à cet appel à candidature et s'y engager pleinement en ce qu'il correspond aux démarches déjà engagées et à venir.

La candidature de la Commune traduit l'engagement politique et la volonté d'agir en faveur des objectifs de développement durable auprès de ses habitants et de ses partenaires, et contribue à fédérer ses services et son équipe autour d'une dynamique commune.

Elle permettra en outre de faciliter de futurs financements publics, bénéficier de conseils, de retours d'expériences et de rejoindre une communauté de collectivités engagées.

L'engagement de la collectivité pour le développement durable est apprécié au regard des 8 ambitions du label, une première ambition globale et 7 ambitions thématiques :

Ambition 1 – Mettre en œuvre une stratégie territoriale de développement durable

Ambition 2 – Faire de l'aménagement durable

Ambition 3 – Soutenir la transition énergétique et s'adapter aux changements climatiques

Ambition 4 – Accompagner le développement de la mobilité durable

Ambition 5 – Favoriser le développement d'une économie locale responsable

Ambition 6 – Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Ambition 7 – Promouvoir une alimentation durable

Ambition 8 – Favoriser l'écocitoyenneté, la santé, la culture et la cohésion sociale

Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche intitulée « Territoire durable – Une cop d'avance » et de solliciter la labellisation.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de s'inscrire dans cette démarche « Territoire durable – Une cop d'avance »,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à conduire toute action en lien avec ce label,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY